

**DOSSIER DE CANDIDATURE A L'EXAMEN DE DEONTOLOGIE PREVU PAR
L'ARTICLE 98-1 DU DECRET DU 27 NOVEMBRE 1991**

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

Adresse mail :@.....

Téléphone :

Téléphone portable :

Joindre à la demande :

- Un extrait de la délibération définitive du Conseil de l'Ordre admettant votre inscription sous réserve de votre réussite à l'examen prévu à l'article 98-1 du décret du 27 novembre 1991 mentionnant l'alinéa au titre duquel vous êtes recevable à présenter l'examen;
- Un certificat de non-appel du Parquet de la Cour d'appel dont dépend l'Ordre auprès duquel vous avez sollicité votre inscription;
- La copie d'un document justifiant de votre identité ;
- La copie d'un document justifiant de votre domicile ;
- Une attestation sur l'honneur établissant que vous n'avez pas passé l'examen dans une autre École d'avocats plus de deux fois ;
- Un chèque de CINQ CENTS EUROS libellé à l'ordre de EDA SudEst

- Renseignements complémentaires: bocoviz@eda-sudest.fr

- **LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION DOIT ETRE ADRESSE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION A :**

ECOLE DES AVOCATS DU SUD EST
61, Bd de La Blancarde
13004 MARSEILLE